



# IMMIGRATION Canada

## Visiter le Canada

### Présenter une demande de Visa de Résident Temporaire à l'extérieur du Canada



[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

### Table des matières

Aperçu.....	1
Avant de présenter votre demande .....	2
Étape 1. Rassemblez les documents ....	6
Étape 2. Remplissez la demande .....	7
Étape 3. Payez les frais .....	25
Étape 4. Envoyez la demande .....	27
Et ensuite? .....	28
Comment joindre CIC .....	31

### Appendice

**Appendice A** – Spécifications pour photos

### Formulaires

*Demande de visa de résident temporaire  
présentée à l'extérieur du Canada*  
(IMM 5257)

*Informations sur la famille*  
(IMM 5645)

*Liste de contrôle des documents*  
(IMM 5484)

*Annexe 1 - Demande de visa de résident  
temporaire présentée à l'extérieur du  
Canada*  
(IMM 5257 - Annexe 1)

*Déclaration officielle d'union de fait*  
(IMM 5409)

*Recours aux services d'un représentant*  
(IMM 5476)

Ce document est produit gratuitement  
par Citoyenneté et Immigration  
Canada et ne doit pas être vendu aux  
demandeurs.

On peut se procurer une version de ce  
document adaptée à des besoins  
particuliers.

**Also available in English**

## Aperçu

### La trousse de demande

La présente trousse de demande comprend :

- un guide d'instructions **et**
- tous les formulaires requis.

Le **guide d'instructions** est un outil qui :




- fournit les renseignements que vous devez connaître avant d'envoyer votre demande au bureau canadien des visas approprié **et**
- vous aidera à remplir les formulaires et à rassembler les pièces justificatives exigées.

Lisez le guide d'instructions au complet avant de remplir chacun des formulaires pertinents.

Les **formulaires** contiennent des questions précises qui faciliteront le traitement de votre demande.

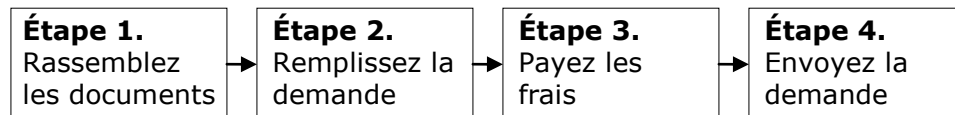
### Symboles utilisés dans ce guide

Les symboles suivants sont utilisés dans ce guide pour souligner l'importance de certains renseignements :

Ce symbole...	Signifie...
	Ce que vous <b>devez</b> faire pour que le traitement de votre demande puisse être effectué.
	Renseignements importants que vous devez connaître afin d'éviter des retards ou d'autres problèmes.
	Où obtenir des renseignements supplémentaires.
<b>Note:</b>	Conseils qui vous aideront à remplir cette demande.

### Le processus de demande

Les instructions fournies dans ce guide sont présentées sous forme d'étapes que vous devez suivre afin de remplir votre demande.



## Avant de présenter votre demande

---

### Qui peut utiliser cette demande?

Cette demande a été conçue à l'intention des personnes qui se trouvent à l'étranger et souhaitent obtenir un visa pour séjourner temporairement au Canada à titre de visiteur.

**Note :** Le délai de traitement d'une demande de visa varie d'un bureau des visas à l'autre. Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site web à l'adresse suivante :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/temp/visiteurs.asp>

---

### Qui sont les visiteurs?

Les visiteurs sont des personnes qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des résidents permanents du Canada, mais légalement autorisées à entrer au Canada pour :

- faire du tourisme (des vacances);
- visiter des parents;
- faire des affaires, etc.

La **durée de leur séjour** est limitée et assujettie à diverses conditions.

---

### Ai-je besoin d'un Visa de Résident Temporaire?

Les personnes qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents du Canada, y compris les résidents temporaires en transit au Canada, ont généralement besoin d'un visa pour entrer au Canada. Pour plus d'informations, consultez la liste de **pays et territoires dont les citoyens ont besoin de visas de visiteurs pour entrer au Canada comme visiteurs**.

---

### Qu'est-ce qu'un Visa de Résident Temporaire?

Un Visa de Résident Temporaire (VRT) est un document officiel délivré par un bureau canadien des visas et qui est inséré dans votre passeport. Il sert à confirmer que vous avez rempli les conditions d'admissibilité au Canada à titre de résident temporaire (soit comme visiteur, étudiant ou travailleur).



Vous devez obtenir un Visa de Résident Temporaire avant votre départ. Il est impossible de l'obtenir à l'arrivée au Canada.

---

### Quelles conditions dois-je remplir pour obtenir un VRT?

Vous devez démontrer à l'agent que vous répondez aux exigences de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)* et le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, et que votre séjour au Canada est temporaire.

Vous devez en outre :

- satisfaire l'agent que vous quitterez le Canada à la fin de votre séjour;
- démontrer que vous disposez d'une somme d'argent suffisante pour subvenir à vos besoins et à ceux des membres de votre famille lors de votre séjour au Canada, et pour ensuite retourner dans votre pays;
- ne pas avoir l'intention de travailler ni d'étudier au Canada, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation;
- être respectueux des lois et ne pas avoir de casier judiciaire;
- ne pas constituer un risque pour la sécurité du Canada;
- fournir tout autre document exigé par l'agent afin d'établir votre admissibilité;
- être en bonne santé (et subir un examen médical, au besoin).

### Entrée au Canada



L'entrée au Canada est un privilège, et non un droit. Pour visiter le Canada, vous devez répondre aux exigences établies et aurez peut-être besoin d'un visa de résident temporaire.

### Membres de la famille

Les membres de la famille incluent l'époux, le conjoint de fait, les enfants à charge et l'enfant à charge d'un enfant à charge :

Terme	Définition
<b>Époux</b>	Le terme époux s'applique aux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui sont légalement mariées.
<b>Conjoint de fait</b>	<p>Un conjoint de fait est une personne qui cohabite avec une personne (du même sexe ou du sexe opposé), dans une relation conjugale, et ce depuis au moins un an continu. Une relation conjugale existe lorsqu'il y a un degré important d'engagement entre les deux personnes. Les conjoints de fait doivent joindre à leur demande tout document prouvant qu'ils se trouvent dans une relation fondée sur un engagement réciproque véritable (p. ex. preuve qu'ils vivent sous le même toit, qu'ils se soutiennent mutuellement, sur le plan financier et émotif, qu'ils ont eu des enfants ensemble, ou qu'ils s'affichent, en public, comme un couple).</p> <p>Les conjoints de fait qui ne peuvent vivre ensemble ou être vus ensemble en public, en raison de restrictions d'ordre légal dans leur pays d'origine, peuvent être admissibles et doivent être inscrits sur la demande.</p> <p>Les conjoints de fait qui répondent aux critères indiqués ci-dessus, mais qui ont été séparés pour des raisons indépendantes de leur volonté (p. ex. guerre civile ou conflit armé), doivent également être inscrits sur la demande.</p>
<b>Enfants à charge</b>	Un enfant à charge peut être le vôtre ou celui de votre

	<p>époux ou conjoint de fait.</p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>être âgé de moins de 22 ans et n'avoir ni époux ni conjoint de fait; <b>ou</b></li> <li>dépendre, pour l'essentiel, à compter du moment où il a atteint l'âge de 22 ans (ou, s'il s'est marié ou engagé dans une union de fait avant l'âge de 22 ans, à compter de cet âge), du soutien financier de l'un de ses parents et à la fois être inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire accrédité par les autorités gouvernementales compétentes et le fréquenter à temps plein; <b>ou</b></li> <li>dépendre, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un de ses parents à compter du moment où il a atteint l'âge de 22 ans et ne pas pouvoir subvenir à ses besoins du fait de son état physique ou mental.</li> </ul>
<b>Enfant à charge d'un enfant à charge</b>	L'enfant à charge d'un enfant à charge peut être le vôtre ou celui de votre époux ou conjoint de fait.

**Les membres de ma famille doivent-ils présenter une demande individuelle?**

Chaque membre de votre famille, qui souhaite venir au Canada, doit remplir son propre formulaire de demande de visa. Cependant, vous pouvez inclure tous les formulaires dans une même enveloppe et faire un seul paiement pour le montant total des frais de traitement. Consultez la section « **Payez les frais** ».

**Exigences médicales**

Vous et les **membres de votre famille** pourriez être tenus de subir un examen médical. Pour réussir l'examen médical, ni vous ni les membres de votre famille ne devez souffrir d'une maladie qui :

- présente un risque pour la santé ou la sécurité publique **et**
- risque d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou les services de santé au Canada.

**Note : Le bureau canadien des visas vous enverra** des directives à ce sujet. Il n'est pas nécessaire de subir l'examen médical avant l'envoi de vos formulaires de demande.

**Puis-je travailler ou étudier pendant mon séjour au Canada?**

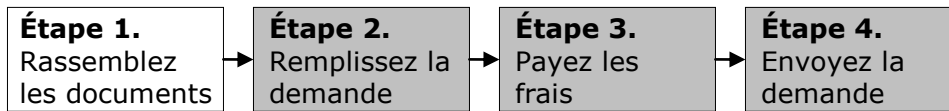
Les visiteurs n'ont pas le droit de travailler ou d'étudier au Canada, sauf s'ils y sont autorisés en vertu du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Dans de nombreux cas, un permis de travail ou un permis d'études est exigé.

Cependant, un résident temporaire peut suivre des cours pendant une

période maximale de six mois sans être dans l'obligation d'obtenir un permis d'études.

---

## Étape 1. Rassemblez les documents



### Quels sont les documents exigés?

Utilisez la *Liste de contrôle des documents* (IMM 5484) de ce présent guide afin de rassembler les documents nécessaires à joindre avec votre demande.

Certains bureaux des visas peuvent exiger des documents supplémentaires selon votre pays d'origine. Pour plus d'information à ce sujet, visitez notre site web sous **Liste des pays et des bureaux canadiens des visas correspondants** :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp>



Le traitement de votre demande pourrait être retardé si vous ne fournissez pas les documents et les informations requis.

### Enfants mineurs voyageant sans leurs parents

Les enfants mineurs (âgés de moins de 18 ans) voyageant seuls doivent avoir en leur possession une lettre d'autorisation, de préférence en français ou en anglais, signée par ses deux parents ou par son tuteur. La lettre d'autorisation doit mentionner les coordonnées des parents ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'adulte qui l'accueille au Canada.

Les mineurs voyageant avec un seul parent ou tuteur doivent avoir une lettre de consentement, de préférence en français ou en anglais, du parent ou du tuteur qui ne participe pas au voyage.

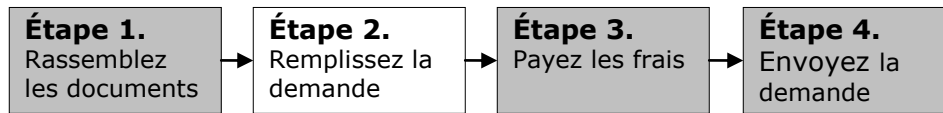
### Documents traduits

Si vos documents sont dans une autre langue que le français ou l'anglais, vérifiez auprès du bureau des visas afin de savoir si une traduction est requise.

Visitez notre site web sous **Liste des pays et des bureaux canadiens des visas correspondants** :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp>

## Étape 2. Remplissez la demande



### Remplir la demande?

#### Vous devez remplir et soumettre les documents suivants :

- *Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257)*
- *Informations sur la famille (IMM 5645)*
- *Liste de contrôle des documents (IMM 5484)*
- *Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257 – Annexe 1), s'il y a lieu*
- *Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409), s'il y a lieu*
- *Recours aux services d'un représentant (IMM 5476), s'il y a lieu*

**Note** : Un agent du bureau des visas peut vous demander de remplir des documents supplémentaires.



Fournir des renseignements faux et trompeurs dans ces formulaires constitue un délit grave. Les renseignements que vous fournissez dans votre demande peuvent faire l'objet d'une vérification.

### Fournissez des réponses complètes et précises



Remplissez toutes les sections. Si une section ne s'applique pas à vous écrivez « sans objet » ou « S.O. » sauf pour votre nom (nom de famille et prénom[s]). Référez-vous aux questions 1 et 2 de la section « **Données personnelles** » pour plus d'instructions.

Si votre demande est incomplète, elle pourrait vous être retournée et son traitement retardé.

**Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour répondre aux questions d'une section, faites un nombre suffisant de photocopies de la section, répondez et incluez cette feuille avec votre demande.**

*Demanda de visa de residente temporaria presentada a*  
*‘ D Y I h f f J Y i f ‘ X (IMM 5257) X U*

**Qui doit remplir ce formulaire?**

Toute personne qui présente une demande de visa de résident temporaire pour visiter le Canada doit remplir ce formulaire.

**Compléter le formulaire**



Vous devez répondre à chacune des questions figurant sur le formulaire de demande, à moins d'indication contraire.

Téléchargez et remplissez le formulaire sur un ordinateur.

Vous pouvez aussi sauvegarder le formulaire et le compléter plus tard.

**Note :** Remplir votre formulaire sur un ordinateur est plus facile et réduit les risques d'erreurs qui peuvent retarder le traitement de votre demande.

Vous devez lire et suivre les étapes suivantes afin de remplir le formulaire.

Question	Action
1	Écrivez votre numéro d'identification universel de client (IUC), si vous le connaissez. Autrement, laissez le champ vide. Si c'est la première fois que vous faites affaire avec CIC, vous n'aurez pas d'IUC.
2	Dans la liste, sélectionnez la langue (l'anglais ou le français) dans laquelle vous souhaitez être servi(e).
3	Dans la liste, sélectionnez le type de visa que vous demandez : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Visa pour entrée unique</b> : permet d'entrer au Canada une seule fois durant sa période de validité. <b>Note</b> : Ce visa vous permettra également de revenir au Canada à plusieurs reprises depuis les États-Unis ou Saint-Pierre-et-Miquelon, à condition de ne pas vous rendre dans un autre pays. Ces entrées doivent avoir lieu durant la période de séjour autorisé au Canada.</li><li>• <b>Visa pour entrées multiples</b> : permet d'entrer au Canada à partir de n'importe quel pays à plus d'une reprise pendant sa période de validité.</li><li>• <b>Visa de transit</b> : est requis lorsqu'une personne doit faire escale au Canada pour moins de 48 heures afin de se rendre dans un autre pays. <b>Note</b> : Pour obtenir un visa de transit, vous devez fournir une preuve de vos arrangements de voyage, obtenue auprès d'une agence de voyages ou d'une compagnie de transport.</li></ul>

<b>DONNÉES PERSONNELLES</b>	
<b>1</b>	<p><b>Nom complet</b></p> <p>Écrivez votre <b>nom de famille</b> tel qu'indiqué sur votre passeport, document de voyage ou d'identité (même si le nom est mal orthographié). N'utilisez pas d'initiales.</p> <p><b>Note :</b> Si vous n'avez pas de nom de famille dans votre passeport, document de voyage ou d'identité, écrivez tous vos prénoms ici et laissez le champ du prénom vide.</p> <hr/> <p>Écrivez tous vos <b>prénoms (le premier, le second, ou tout autre)</b> tels qu'indiqués sur votre passeport, document de voyage ou d'identité (même si le nom est mal orthographié). N'utilisez pas d'initiales.</p> <p><b>Note :</b> Si vous n'avez pas de prénom dans votre passeport, document de voyage ou d'identité, laissez le champ du prénom vide. <b>N'écrivez pas</b> « * », « sans objet » ou « S.O.»</p>
<b>2</b>	<p><b>Pseudonyme/Alias</b></p> <p>Cochez la case pour indiquer si vous avez déjà utilisé un autre nom, y compris le nom de naissance, le nom de jeune fille, le nom de personne mariée, un surnom, etc.</p> <p>Si vous avez coché « <b>Oui</b> », écrivez tout autre <b>nom de famille</b> utilisé antérieurement.</p> <hr/> <p>Si vous avez coché « <b>Oui</b> », écrivez tout autre <b>prénom (le premier, le second, ou tout autre)</b> utilisé antérieurement.</p>
<b>3</b>	Dans la liste, sélectionnez votre sexe (masculin, féminin ou inconnu)
<b>4</b>	Écrivez votre date de naissance. Si votre date de naissance complète est inconnue, veuillez utiliser le signe « * » (astérisque) pour remplir les espaces correspondant à l'année, au mois ou au jour, selon le cas.
<b>5</b>	Écrivez votre lieu de naissance (ville ou village).
	Dans la liste, sélectionnez votre pays de naissance.
<b>6</b>	Dans la liste, sélectionnez votre pays de citoyenneté. Être citoyen d'un pays signifie que vous y êtes né(e), dans la plupart des cas, ou que ce pays vous a octroyé la citoyenneté. Si vous avez la double citoyenneté, sélectionnez le pays qui a délivré le passeport que vous utiliserez pour ce voyage.
<b>7</b>	<p>Dans la liste, sélectionnez l'information appropriée pour indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom de votre pays de résidence actuel. Votre pays de résidence est le pays dans lequel vous habitez, à condition d'y avoir été admis légalement.</li> <li>• votre statut d'immigration dans ce pays. Sélectionnez un des statuts suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Citoyen</li> <li>○ Résident permanent</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Visiteur</li> <li>○ Travailleur</li> <li>○ Étudiant</li> <li>○ Autre</li> <li>○ Personne protégée</li> <li>○ Demandeur d'asile</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre : cette section doit être remplie si vous choisissez « Autre »</li> <li>• les dates (De – À) correspondant à la période durant laquelle vous avez vécu dans ce pays.</li> </ul>
<p><b>8</b></p>	<p>Cochez la case pour indiquer si vous avez vécu dans un pays autre que votre pays de citoyenneté ou de résidence actuel pendant plus de six (6) mois au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Si vous avez coché « <b>Oui</b> », sélectionnez dans la liste l'information appropriée pour indiquer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom du pays où vous avez vécu</li> <li>• votre statut d'immigration durant la période où vous étiez dans ce pays : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Citoyen</li> <li>○ Résident permanent</li> <li>○ Visiteur</li> <li>○ Travailleur</li> <li>○ Étudiant</li> <li>○ Autre</li> <li>○ Personne protégée</li> <li>○ Demandeur d'asile</li> </ul> </li> <li>• Autre : Cette section doit être remplie si vous choisissez « Autre »</li> <li>• les dates (De – À) correspondant à la période durant laquelle vous avez vécu dans ce pays.</li> </ul>
<p><b>9</b></p>	<p>Cochez la case pour indiquer si vous présentez votre demande de votre pays de résidence actuel.</p> <p>Si vous cochez « <b>Non</b> », sélectionnez l'information appropriée dans la liste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom du pays où vous présentez votre demande</li> <li>• votre statut d'immigration dans ce pays : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Citoyen</li> <li>○ Résident permanent</li> <li>○ Visiteur</li> <li>○ Travailleur</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Étudiant</li> <li>○ Autre</li> <li>○ Personne protégée</li> <li>○ Demandeur d'asile</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre : Cette section doit être remplie si vous choisissez « Autre »</li> <li>• les dates (De – À) correspondant à la période durant laquelle vous avez vécu dans ce pays.</li> </ul> <p><b>Note :</b> Si vous n'êtes pas citoyen du pays duquel vous présentez votre demande, vous <b>devez</b> fournir la preuve de votre statut légal au moment de soumettre votre demande.</p>
<p><b>10</b></p>	<p>a) Sélectionnez votre état matrimonial actuel (situation familiale) dans la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Célibataire</b> : Vous n'avez jamais été marié(e) et ne vivez pas en union de fait.</li> <li>• <b>Conjoint de fait</b> : Vous avez vécu en couple pendant au moins un an sans interruption.</li> <li>• <b>Divorcé(e)</b> : Vous êtes officiellement séparé(e) et avez légalement mis fin à votre mariage.</li> <li>• <b>Mariage annulé</b> : Votre mariage est non valable du point de vue de la loi. Il peut aussi s'agir d'une annulation par l'Église catholique en raison du caractère non contraignant de l'union.</li> <li>• <b>Marié(e)</b> : Vous vous êtes légalement lié(e) à votre conjoint(e) au cours d'une cérémonie. Votre mariage doit être reconnu légalement dans le pays où il a eu lieu ainsi qu'au Canada.</li> <li>• <b>Séparé(e) légalement</b> : Vous êtes marié(e) mais ne vivez plus avec votre conjoint(e).</li> <li>• <b>Veuf/veuve</b> : Votre conjoint(e) est décédé(e) et vous ne vous êtes pas remarié(e) et ne vivez pas en union de fait.</li> </ul> <p>b) Écrivez la date (année, mois, jour) de votre mariage ou du début de votre union de fait.</p> <p>c) Écrivez le nom de famille et le(s) prénom(s) de votre époux(se) ou de votre conjoint(e) de fait.</p> <p><b>Note :</b> Si vous vivez en union de fait, vous <b>devez</b> compléter le formulaire <i>Déclaration officielle d'union de fait</i> (IMM5409) et le joindre à votre demande.</p>
<p><b>11</b></p>	<p>Cochez la case appropriée pour indiquer si oui ou non vous avez déjà été marié ou si vous avez déjà vécu en union de fait. Si vous avez coché « <b>Oui</b> », écrivez les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom(s) de famille</li> <li>• Prénom(s)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien de parenté (Type de relation) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conjoint de fait</li> <li>○ Marié(e).</li> </ul> </li> <li>• Dates de début et de fin de votre relation précédente (mariage ou union de fait).</li> </ul>
<b>PASSEPORT</b>	
<b>1</b>	Écrivez le numéro de votre passeport, de document de voyage ou d'identité. Assurez-vous de ne pas laisser d'espace entre les lettres et/ou les chiffres.
<b>2</b>	Sélectionnez, dans la liste, le pays d'émission de votre passeport, document de voyage ou d'identité.
<b>3</b>	Écrivez la date d'émission de votre passeport, document de voyage ou d'identité.
<b>4</b>	Écrivez la date d'expiration de votre passeport ou document de voyage.
<b>COORDONNÉES</b>	
<b>1</b>	<p>Écrivez votre adresse postale (où les renseignements seront envoyés) en incluant les informations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro de case ou boîte postale, s'il y a lieu. Si vous n'en indiquez pas, vous devez fournir un numéro de rue;</li> <li>• Numéro d'appartement ou d'unité, s'il y a lieu;</li> <li>• Numéro de rue (d'immeuble), s'il y a lieu. Ce numéro doit être fourni si vous n'avez pas indiqué de numéro de boîte postale;</li> <li>• Nom de la rue, s'il y a lieu;</li> <li>• Ville ou village;</li> <li>• Sélectionnez, dans la liste, le pays associé à votre adresse actuelle;</li> <li>• Province ou état;</li> <li>• Code postal;</li> <li>• District, s'il y a lieu.</li> </ul> <p><b>Note :</b> Toute la correspondance sera envoyée à cette adresse, à moins que vous n'indiquiez votre adresse électronique.</p> <p>Si vous souhaitez qu'un représentant agisse en votre nom, vous <b>devez</b> indiquer ses adresses électronique et postale dans cette section <b>ainsi que</b> dans le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476).</p> <p>Pour plus d'informations, consultez la page « <a href="#">Recours aux services d'un représentant</a> » dans le présent guide.</p>

<p><b>2</b></p>	<p>Cochez la case appropriée pour indiquer si votre adresse de domicile (là où vous habitez) est la même que votre adresse postale. Si vous cochez « <b>Non</b> », écrivez les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro d'appartement ou d'unité, s'il y a lieu;</li> <li>• Numéro de rue;</li> <li>• Nom de rue;</li> <li>• Ville ou village;</li> <li>• Pays;</li> <li>• Province ou état;</li> <li>• Code postal;</li> <li>• District, s'il y a lieu.</li> </ul>
<p><b>3</b></p>	<p>Cochez la case pour indiquer si votre numéro de téléphone est du Canada/des États-Unis ou Autre (tout autre pays).</p> <p>Sélectionnez, dans la liste, le type de téléphone associé au numéro de téléphone :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• résidentiel (maison)</li> <li>• cellulaire (portable)</li> <li>• au travail (bureau)</li> </ul> <p>Écrivez votre numéro de téléphone en incluant l'indicatif du pays, le code régional, etc.</p> <p>Si vous avez un numéro de poste, indiquez-le sous «Poste».</p>
<p><b>4</b></p>	<p>Cochez la case pour indiquer si votre numéro de téléphone supplémentaire est du Canada/des États-Unis ou Autre (tout autre pays).</p> <p>Sélectionnez, dans la liste, le type de téléphone associé au numéro de téléphone :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• résidentiel (maison)</li> <li>• cellulaire (portable)</li> <li>• au travail (bureau)</li> </ul> <p>Écrivez votre numéro de téléphone en incluant l'indicatif du pays, régional, etc.</p> <p>Si vous avez un numéro de poste, indiquez-le sous «Poste».</p>
<p><b>5</b></p>	<p>Cochez la case pour indiquer si votre numéro de télécopieur est du Canada/des États-Unis ou Autre (tout autre pays).</p> <p>S'il y a lieu, écrivez votre numéro de télécopieur, incluant l'indicatif du pays, le code régional, etc.</p>

<b>6</b>	<p>S'il y a lieu, écrivez votre adresse électronique dans un format semblable au suivant :</p> <p>nom@fournisseur.net</p> <p><b>Note</b> : En fournissant une adresse électronique, vous nous autorisez à envoyer des courriels, y compris des renseignements relatifs à votre dossier et des renseignements personnels, à cette adresse.</p>
<b>DÉTAILS SUR LA VISITE AU CANADA</b>	
<b>1</b>	<p>a) Sélectionnez, dans la liste, l'objet de la visite (le but de votre séjour) au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affaires</li> <li>• Tourisme (inclut les visites à la famille et aux amis)</li> <li>• Autre (visite médicale, transit, etc.)</li> </ul> <p><b>Note</b> : Si vous sélectionnez « Autre » à la section 1a), précisez à la section 1b)</p> <p>b) Écrivez le but de votre visite.</p>
<b>2</b>	Écrivez les dates de début et de fin prévues de votre séjour au Canada.
<b>3</b>	Écrivez les fonds (montant d'argent) en dollars canadiens, dont vous disposez pour votre séjour au Canada.
<b>4</b>	<p>Écrivez les informations suivantes au sujet de la (des) personne(s) ou de(s) l'institut(s), incluant les établissements scolaires, que vous avez l'intention de visiter pendant votre séjour au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom (nom de personne ou d'organisme);</li> <li>• Lien de parenté (amis, famille, collègue, etc.);</li> <li>• Adresse de cette personne ou de cet organisme au Canada (numéro de rue, nom de rue, ville ou village, code postal).</li> </ul>

**SCOLARITÉ**

Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez complété des études postsecondaires (université, collège ou formation en apprentissage).

Le tableau qui suit donne des exemples de formations postsecondaires :

<b>Éducation postsecondaire</b>	<b>Description du niveau d'études</b>
<b>Stage/formation en apprentissage</b>	Stage effectué dans un domaine de formation particulier, comme la charpenterie ou la mécanique automobile.
<b>Certificat/diplôme non universitaire</b>	Formation professionnelle requérant une éducation formelle mais pas de niveau universitaire (par exemple technicien dentaire ou technicien de maintenance).
<b>Baccalauréat</b>	Diplôme universitaire décerné par un collège ou une université aux personnes ayant terminé un programme de premier cycle. On peut citer le baccalauréat ès arts, le baccalauréat ès sciences ou le baccalauréat en éducation.
<b>Maîtrise</b>	Diplôme universitaire décerné par un service d'enseignement postsecondaire d'un collège ou d'une université. Il faut être bachelier pour pouvoir obtenir une maîtrise.
<b>Doctorat</b>	Diplôme universitaire le plus élevé, obtenu habituellement après trois ans d'études postsecondaires et la rédaction d'une thèse. Il faut normalement avoir obtenu une maîtrise pour pouvoir obtenir un doctorat.

Si vous avez coché « **Oui** », donnez tous les détails suivants au sujet de votre plus haut niveau d'études postsecondaires :

- Dates (année et mois) durant lesquelles vous avez fréquenté l'établissement;
- Domaine(s) d'études (p. ex.: la mécanique, les sciences sociales, la médecine, etc);
- Nom de l'école l'établissement, institution, etc.;
- Ville ou village;
- Sélectionnez le pays à partir de la liste;
- Province ou état.

<b>EMPLOI</b>	
Fournissez les renseignements suivants au sujet de vos emplois dans les 10 dernières années. Si vous êtes retraité, fournissez les 10 années avant la retraite.	
<b>1</b>	<p><b>Activité/Profession actuelle</b></p> <p>Fournissez les renseignements suivants au sujet de votre <b>activité/profession actuelle</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates (année et mois) de début et de fin de votre emploi</li> <li>• Activité/Profession ou une courte description de votre poste. Si vous n'avez pas d'emploi, indiquez votre occupation actuelle (p. ex. retraité, sans emploi, étudiant, etc.)</li> <li>• Indiquez le nom de l'entreprise, du lieu où vous travaillez ou le nom de votre employeur</li> <li>• Ville ou village</li> <li>• Pays</li> <li>• Province ou état, s'il y a lieu</li> </ul>
<b>2</b>	<p><b>Activité/Profession antérieure</b></p> <p>Fournissez les renseignements suivants au sujet de votre <b>activité/profession antérieure</b> dans les 10 dernières années. Si vous êtes retraité, fournissez les 10 années avant la retraite.</p> <p><b>Note :</b> Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, faites une photocopie de cette page du formulaire, complétez cette section et incluez-la avec votre demande.</p>
<b>ANTÉCÉDENTS</b>	
<b>1</b>	<p>Cochez la case pour indiquer si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) vous ou un membre de votre famille avez déjà souffert de tuberculose ou avez été en contacts étroits avec une personne atteinte de tuberculose au cours des deux dernières années.</li> <li>b) vous souffrez d'un trouble physique ou mental nécessitant le recours aux services sociaux ou de santé, pour des raisons autres que l'obtention de médicaments lors de votre séjour au Canada.</li> <li>c) Si vous avez répondu « <b>Oui</b> » au moins une fois, fournissez des précisions, ainsi que le nom du membre de la famille, s'il y a lieu.</li> </ul> <p><b>Note :</b> Référez-vous à la définition de <b>membres de la famille</b> dans ce guide.</p>
<b>2</b>	<p>Cochez la case appropriée si une des situations suivantes vous concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) vous avez fait une demande de visa canadien, en tant que résident permanent, résident temporaire (visiteur, étudiant, travailleur) ou détenteur d'un permis de séjour temporaire.</li> <li>b) un visa pour venir au Canada vous a été refusé.</li> <li>c) on vous a refusé l'entrée au Canada ou dans un autre pays, ou on vous</li> </ul>

	<p>a demandé de quitter le Canada ou un autre pays.</p> <p>d) Si vous avez coché « <b>Oui</b> » à l'une des questions ci-dessus, fournissez des précisions.</p>
<b>3</b>	<p>Cochez la case correspondante si vous avez déjà :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• commis une infraction;</li> <li>• été arrêté;</li> <li>• été accusé d'un crime dans un pays.</li> </ul> <p>Si vous avez coché « <b>Oui</b> », vous <b>pourriez être tenu de</b> compléter l'Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257 Annexe 1).</p>
<b>4</b>	<p>a) Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez déjà fait partie de l'armée, d'une milice ou d'une unité de défense ou d'un corps policier.</p> <p>b) Si vous avez coché « <b>Oui</b> » à la question 4 (a), fournissez vos dates de service et les pays où vous avez servi.</p> <p>Si vous avez coché « <b>Oui</b> », vous <b>pourriez être tenu de</b> compléter l'Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257 Annexe 1).</p>
<b>5</b>	<p>Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez déjà fait partie d'un organisme de renseignements ou d'un service de police.</p> <p>Si vous avez coché « <b>Oui</b> », vous <b>devez</b> compléter l'Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257 Annexe 1).</p>
<b>6</b>	<p>Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez déjà eu un poste influent au sein d'un gouvernement ou d'un organe judiciaire ou d'un parti politique (par exemple, fonctionnaire, policier, administrateur d'hôpital, agent responsable des élections, directeur général, juge, conseiller, membre du parlement, maire, etc.).</p> <p>Si vous avez coché « <b>Oui</b> », vous <b>pourriez être tenu de</b> compléter l'Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257 Annexe 1).</p>
<b>7</b>	<p>Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez déjà été impliqué dans un crime de guerre ou un crime contre l'humanité, tel que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assassinats;</li> <li>• tortures;</li> <li>• agressions (attaques de civils ou de prisonniers de guerre);</li> <li>• traite des esclaves;</li> <li>• privation de nourriture et d'eau;</li> <li>• déportation de civils;</li> </ul>

- autres actes inhumains contre des civils ou des prisonniers de guerre.

Si vous avez coché « **Oui** », vous **pourriez être tenu de** compléter l'Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257 Annexe 1).



Référez-vous au tableau suivant afin de compléter adéquatement votre formulaire.

Étape	Action
1	<p>Une fois le formulaire rempli, cliquez sur l'icône « Valider », situé en haut et au bas du formulaire et imprimez votre demande. Des <b>codes à barres*</b> seront alors générés à la page 5 de 5. Vous devez inclure cette page lorsque vous soumettrez votre demande.</p> <p>*Voir l'image ci-dessous :</p> <div data-bbox="711 751 1159 982" data-label="Image"> </div> <p><b>Note :</b> Ces codes à barres n'apparaîtront pas si vous avez rempli le formulaire à la main.</p>
2	<p>Si vous avez <b>18 ans et plus</b>, signez et écrivez la date dans les espaces fournis à cet effet au bas de la page.</p> <p>Si vous avez <b>moins de 18 ans</b>, un de vos parents ou tuteur doit signer votre formulaire.</p>

**Note :** En signant, vous certifiez avoir entièrement compris les questions posées et avoir fourni des renseignements complets, exacts et factuels. Si vous omettez de signer le formulaire ou d'y écrire la date, celui-ci vous sera retourné.

## Informations sur la famille (IMM 5645)

### Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire doit être rempli par chaque personne, âgée de 18 ans et plus, qui demande un visa de résident temporaire, un permis d'études ou de travail pour venir au Canada.

#### Section A

Écrivez les renseignements personnels au sujet de :

- vous-même;
- votre époux(se) ou votre conjoint(e) de fait, s'il y a lieu;
- votre mère;
- votre père.

Cela inclut le nom complet, votre lien de parenté, la date de naissance, la situation de famille (marié(e), célibataire, veuf(ve), conjoint(e), de fait, divorcé(e), séparé(e), mariage annulé), adresse et profession actuelles. Vous devez aussi indiquer si cette personne vous accompagne au Canada en cochant «Oui » ou « Non».

Si une personne est décédée, écrivez, dans l'espace réservé à « l'adresse actuelle », la ville et la date du décès.

Dans le cas d'une personne qui ne travaille pas, écrivez si elle est retraitée, étudiante. etc.

Remplissez toutes les sections. Si une section ne s'applique pas à vous, écrivez « sans objet » ou « S.O. ».

**Note :** Si vous n'avez pas d'époux(se) ou de conjoint(e) de fait, lisez la « Note 1 », signez et datez la déclaration à la fin de la section A.

#### Section B

Écrivez les renseignements personnels au sujet de tous vos enfants. Il est important d'y inscrire tous vos enfants (même s'ils sont déjà résidents permanent ou citoyen canadien, incluant :

- les enfants mariés;
- les enfants adoptés;
- tous les enfants de votre époux(se) ou conjoint(e) de fait;
- tous vos enfants qui ont été adoptés par d'autres personnes;
- tous les enfants dont un(e) ex-époux(se), conjoint(e) de fait ou tuteur(e) a la garde légale.

Cela inclut le nom complet, votre lien de parenté, la date de naissance, la situation de famille (marié(e), célibataire, veuf(ve), conjoint(e) de fait, divorcé(e), séparé(e), mariage annulé), adresse et profession actuelles. Vous devez aussi indiquer si cette personne vous accompagne au Canada en cochant «Oui » ou « Non».

Si une personne est décédée, écrivez, dans l'espace réservé à l'adresse actuelle, la ville et la date du décès.

Dans le cas d'une personne qui ne travaille pas, écrivez si elle est retraitée, étudiante, etc.

Remplissez toutes les sections. Si une section ne s'applique pas à vous, écrivez « sans objet » ou « S.O. ».

**Note :** Si vous n'avez pas d'enfant, lisez la « Note 2 », signez et datez la déclaration à la fin de la section B.

### Section C

Écrivez les renseignements personnels au sujet de votre ou vos :

- frère(s);
- soeur(s);
- demi-frère(s) et demi-soeur(s);
- beau(x)-frère(s) et belle(s)-sœur(s).

Cela inclut le nom complet, votre lien de parenté, la date de naissance, la situation de famille (marié(e), célibataire, veuf/veuve, conjoint(e) de fait, divorcé(e), séparé(e), mariage annulé), adresse et profession actuelles. Vous devez aussi indiquer si cette personne vous accompagne au Canada en cochant « Oui » ou « Non ».

Si une personne est décédée, écrivez, dans l'espace réservé à l'adresse actuelle, la ville et la date du décès.

Dans le cas d'une personne qui ne travaille pas, écrivez si elle est retraitée, étudiante, etc.

Remplissez toutes les sections. Si une section ne s'applique pas à vous, écrivez « sans objet » ou « S.O. ».

### Section D

#### Signature

Signez et écrivez la date dans les espaces fournis à cet effet au bas de la page.

**Note :** En signant, vous déclarez avoir entièrement compris les questions posées et avoir fourni des renseignements complets, exacts et factuels. Si vous omettez de signer le formulaire ou d'y écrire la date, celui-ci vous sera retourné.

---

**Qui doit remplir ce formulaire?**

Remplir ce formulaire **seulement** si vous :

- avez eu recours aux services d'un représentant pour préparer ou présenter votre demande, ou
- vous nommez un représentant, ou
- vous annulez la désignation d'un représentant.

Si vous avez des enfants à charge âgés de 18 ans ou plus, ils doivent remplir leur propre formulaire si un représentant agit également en leur nom.

---

**Qu'est-ce qu'un représentant?**

Un **représentant** est une personne qui vous a fourni des conseils ou des directives à n'importe quelle étape du processus de demande d'immigration ou lors d'une instance en immigration. Si quelqu'un vous a représenté ou vous a aidé à soumettre votre demande, alors cette personne est votre représentant.

Un représentant est aussi une personne à qui vous donnez la permission d'agir en votre nom auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Lorsque vous nommez un représentant :

- vous autorisez également CIC et l'ASFC à communiquer de l'information sur votre dossier à cette personne;
- votre demande ne fera pas l'objet d'une attention particulière et son traitement ne se fera pas plus rapidement ni davantage en votre faveur;
- le représentant que vous nommez est autorisé à vous représenter uniquement pour les questions d'immigration liées à la demande qui accompagne ce formulaire;
- vous ne pouvez désigner qu'**un** représentant pour chaque demande que vous présentez;
- vous n'êtes pas obligé d'engager un représentant. Nous traitons tout le monde de la même manière, qu'ils recourent aux services d'un représentant ou non.



Vous devez nous aviser si les coordonnées de votre représentant changent ou si vous désirez annuler la nomination d'un représentant.

---

**Types de représentants**

La famille, les amis et les groupes sans but lucratifs aident souvent les demandeurs qui ont besoin d'aide et de conseils sur des questions d'immigration. Vous pouvez nommer un représentant qui n'exige aucun frais ou ne reçoit aucune autre type de compensation pour fournir des conseils sur des questions d'immigration ou pour vous représenter auprès de CIC or l'ASFC.

## **Il existe deux types de représentants :**

### **Représentants non récompensés incluent :**

- amis et membres de la famille qui n'exigent et n'exigeront aucuns frais ou ne recevront aucun autre type de compensation pour leurs conseils et leurs services;
- organisations qui n'exigent et n'exigeront aucuns frais ou ne recevront aucun autre type de compensation pour fournir des conseils ou une aide en matière d'immigration (telles que les organisations non gouvernementales ou religieuses);
- consultants, avocats parajuristes, notaires du Québec et les stagiaires en droit qui sont sous leur supervision qui n'exigent et n'exigeront pas de frais ou ne recevront aucun autre type de compensation pour vous représenter.

### **Représentants récompensés :**

Les représentants récompensés exigent des frais ou d'autres types de compensations en échange de leurs conseils et services de représentation. Si vous voulez que nous traitions avec un représentant qui recevra une compensation, que ce soit avant ou après la présentation de votre demande, il doit être autorisé par CIC.

Il est important de savoir que n'importe quelle personne qui vous représente ou conseille contre un paiement — ou qui vous offre de le faire — en lien avec des instances en immigration ou des demandes d'immigration, enfreint la loi, à moins qu'ils soient des représentants autorisés ou qui ont eu un accord ou une disposition spécifique avec le gouvernement du Canada qui les autorisent à vous représenter ou vous donner des conseils. Ceci s'applique à tout conseil ou consultation qui se produit avant ou après qu'une demande d'immigration soit présentée ou qu'une instance en immigration commence.

### **Les représentants autorisés sont :**

- les consultants en immigration qui sont membres en règle du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC);
- les avocats et les parajuristes qui sont des membres en règle d'un barreau provincial ou territorial du Canada et les stagiaires en droit qui sont sous leur supervision;
- les notaires qui sont des membres en règle de la Chambre des notaires du Québec et les stagiaires en droit qui sont sous leur supervision.

Si vous nommez un représentant récompensé et qui n'est pas membre d'un des organismes désignés, votre demande vous sera retournée. **Pour de plus amples informations** sur le recours aux services d'un représentant, visitez notre site web à :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/representants/index.asp>

Question	Instruction
<b>Information générale</b>	
	Cochez une case pour indiquer si vous nommez un représentant ou si vous désirez annuler une autorisation existante.
<b>Section A- Information sur le demandeur</b>	
<b>1</b>	Inscrivez votre nom de famille et vos prénoms.
<b>2</b>	Inscrivez votre date de naissance.
<b>3</b>	Si vous avez déjà présenté votre demande inscrivez : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom du bureau où la demande a été présentée;</li> <li>• l'endroit où la demande a été présentée;</li> <li>• le type de demande que vous avez envoyé.</li> </ul>
<b>4</b>	Inscrivez votre numéro de client ou d'identificateur-client unique (ICU) avec Citoyenneté et Immigration Canada (si vous le connaissez).
<b>Section B- Désignation d'un représentant</b>	
<b>5</b>	Inscrivez le nom complet de votre représentant. S'il est membre du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC), d'un barreau ou de la <i>Chambre des notaires du Québec</i> , indiquez son nom tel qu'il apparaît sur la liste de membres de l'organisme en question.
<b>6</b>	Cochez une case pour indiquer si votre représentant sera rémunéré ou non pour ses services. Dans l'affirmative, veuillez inscrire le numéro de membre de l'association dont votre représentant est membre en règle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) ou</li> <li>• d'un barreau provincial ou territorial du Canada ou</li> <li>• de la <i>Chambre des notaires du Québec</i>.</li> </ul>
<b>7</b>	Inscrivez les coordonnées de votre représentant. <b>Note :</b> En indiquant l'adresse électronique de votre représentant, vous autorisez CIC à transmettre des détails sur votre dossier ainsi que vos renseignements personnels à cette adresse électronique.
<b>8</b>	Votre représentant doit signer et dater la déclaration pour indiquer qu'il accepte la responsabilité d'agir en votre nom.
<b>Section C- Retrait de l'autorisation accordée au représentant</b>	
<b>9</b>	Veuillez remplir cette section si vous désirez annuler l'autorisation d'un représentant. Indiquez le nom complet du représentant.
<b>Section D- Votre déclaration</b>	
<b>10</b>	En signant, vous autorisez CIC à exécuter votre requête pour vous-même et pour vos enfants à charge âgés de moins de 18 ans.  Si votre époux/épouse ou votre conjoint(e) de fait est inclus(e) dans la requête, il ou elle doit signer dans la case appropriée.

**Communication de renseignements à d'autres personnes**

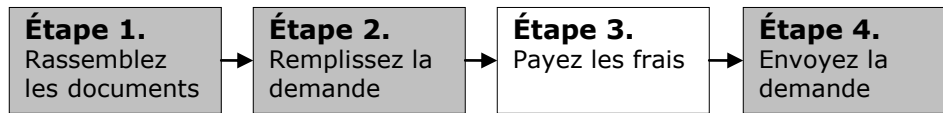
Pour autoriser CIC à communiquer de l'information sur votre dossier à quelqu'un d'autre qu'un représentant, vous devrez remplir le formulaire *Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée* (IMM 5475). Le formulaire est disponible :

- sur notre site web à l'adresse suivante : [www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/communiquer-renseigne.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/communiquer-renseigne.asp); **ou**
- auprès des ambassades, des hauts-commissariats et des consulats canadiens à l'étranger.

La personne que vous désignez pourra obtenir de l'information sur votre dossier, par exemple sur l'état de votre demande. Cependant, elle ne pourra **pas** agir en votre nom auprès de CIC.

---

## Étape 3. Payez les frais



### Frais

Utilisez le tableau suivant pour calculer le total des frais qui doivent être payés (tous les montants sont en dollars canadiens). Ces frais doivent être inclus avec la demande.

**Note :** Il se peut qu'on vous demande de payer les frais en devise locale.

### Calcul des frais

Services	Nombre de personnes	Montant par personne	Montant à payer
*Visa de résident temporaire – entrée unique		x 75 \$	
*Visa de résident temporaire – entrées multiples		x 150 \$	
*Visa de résident temporaire – tarif familial		400 \$	
Visa de transit		SANS FRAIS	
*Sous réserve de modifications en tout temps.		<b>Paiement total:</b>	<input type="text"/>

Assurez-vous d'être admissible avant de verser les droits **et** prenez soin de rassembler tous les documents demandés avant de soumettre votre demande.

**Les frais de traitement ne sont pas remboursables**, quelle que soit la décision finale. Par exemple, la décision que vous n'êtes pas admissible à recevoir un visa de résident temporaire constitue un traitement et les frais ne vous seront pas remboursés. Si vous présentez une nouvelle demande, vous devrez de nouveau acquitter les frais de traitement.

### Modes de paiements

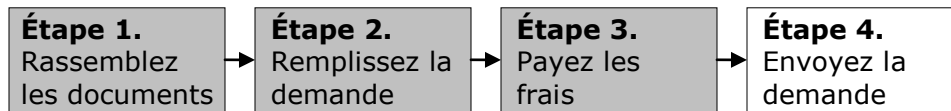
Consultez le [site web](#) du bureau canadien des visas qui dessert votre région, pour obtenir des renseignements sur les frais et les modalités de paiement. Voici le lien :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp>

## Erreur de paiement

Problèmes de paiement	Alors CIC ...
Le paiement n'est pas inclus avec la demande	<ul style="list-style-type: none"><li>vous retournera votre demande.</li></ul> <p><b>Note :</b> Le traitement de votre demande sera entrepris seulement lorsque votre demande aura été envoyée de nouveau avec le paiement des frais exigés.</p>
Paiement insuffisant	<ul style="list-style-type: none"><li>vous indiquera le montant des frais à payer et la façon dont il doit être payé.</li></ul> <p><b>Note :</b> Le traitement de votre demande sera entrepris seulement lorsque vous aurez fourni les frais manquants.</p>
Paiement en trop de plus de 5 dollars canadiens	<ul style="list-style-type: none"><li>commencera le traitement de votre demande et</li><li>vous enverra un remboursement le plus tôt possible.</li></ul> <p><b>Note :</b> Vous n'avez pas à demander un remboursement; il vous sera automatiquement accordé.</p>

## Étape 4. Envoyez la demande



### Où envoyer la demande?

Vous devez présenter votre demande soit à un bureau canadien des visas ou à un Centre de réception des demandes de visa (CDRV) en charge de votre région. Contactez ce bureau ou visitez le site web afin de savoir comment acheminer votre demande (p.ex. : par la poste ordinaire, en personne, par messenger, etc.) au :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp>

### Envoyez la liste de contrôle des documents

Assurez-vous de remplir la *Liste de contrôle des documents* (IMM 5484) et de l'envoyer avec les formulaires ainsi que les documents à l'appui de votre demande.

### Signez le formulaire



Vous devez signer et dater la demande avant de nous la faire parvenir.

Si vous avez :

- **18 ans et plus**, signez et apposez la date dans les espaces fournis à cet effet au bas de la page;
- **moins de 18 ans**, un de vos parents ou tuteur doit signer votre formulaire.

**Note :** Si votre demande n'est pas signée et datée, elle vous sera retournée.

### Envoyez la demande

Lorsque vous enverrez votre demande, **assurez vous** d'inclure la dernière page, celle qui contient des codes à barres. Voir l'image ci-dessous :



**Note :** Cette page n'apparaît que lorsque vous complétez votre formulaire électroniquement (à l'ordinateur).

### Le traitement de votre demande

#### Présentation

##### La vérification des formulaires

Une fois que vous aurez présenté votre demande, CIC fera une vérification pour déterminer :

- si tous les formulaires de demande ont été dûment remplis et soumis;
- que les frais liés à la demande ont été acquittés **et**
- que tous les documents à l'appui de la demande sont joints.

Si votre trousse de demande est incomplète :

- **CIC vous la retournera;**
- aucun dossier ne sera créé **et**
- aucun document ne sera conservé avant qu'une demande complète ne soit présentée.

#### Traitement

##### Examen en vue de la prise de décision

Un agent examinera en détail votre demande. Il vérifiera et évaluera tous les renseignements et les documents que vous aurez fournis. Ensuite, l'agent décidera si une entrevue est nécessaire. Le cas échéant, vous serez informé de la date, de l'heure et du lieu de l'entrevue.

Si votre demande est refusée, votre passeport et vos documents vous seront renvoyés avec des explications.

**Note :** Si nous avons de bonnes raisons de croire que des documents frauduleux ont été fournis, ils ne seront pas retournés.

Si votre demande est acceptée, votre passeport et vos documents vous seront renvoyés avec le visa demandé.

## L'arrivée au Canada

Un visa de résident temporaire valide ne vous garantit pas l'entrée au Canada. Un agent au point d'entrée vérifiera si vous remplissez toujours les conditions d'admissibilité.

Si votre situation a changé entre la date de votre demande et celle de votre arrivée au Canada, ou dans le cas d'une nouvelle information que le bureau des visas n'a pu obtenir initialement, on pourrait vous refuser l'entrée au pays.

À votre arrivée au Canada, l'agent au point d'entrée déterminera si vous pouvez entrer au pays et fixera la durée de votre séjour. Vous devez quitter le Canada à la date fixée ou avant, ou demander une prorogation à un agent au Canada. **Le timbre apposé dans votre passeport par l'agent canadien est valide pour une période de six (6) mois au maximum, à moins que l'agent modifie la date.**

---

## Facteurs qui facilitent le traitement de votre demande

Il y a certaines choses que vous pouvez faire pour vous assurer que votre demande soit traitée le plus rapidement possible :

- assurez-vous que tous les documents et tous les renseignements requis soient **jointés à votre demande**;
  - avisez le bureau des visas, où vous avez soumis votre demande de tout changement :
    - d'adresse postale
    - de numéro de téléphone
    - de numéro de télécopieur (fax)
    - adresse électronique (email)
- 

## Facteurs qui peuvent retarder le traitement de votre demande

Les facteurs suivants peuvent **retarder** le traitement de votre demande :

- photocopies brouillées ou illisibles des documents;
  - vérification des renseignements et documents soumis;
  - état de santé qui peut exiger de nouveaux tests ou examens;
  - problèmes d'ordre criminel ou de sécurité;
  - consultation auprès d'autres bureaux de CIC au Canada ou à l'étranger.
- 

## Délais de traitement actuels



Les bureaux canadiens des visas reçoivent un grand volume de demande pour la catégorie des résidents temporaires donc les délais de traitement peuvent varier d'un bureau à l'autre. Pour connaître les délais de traitement actuels, visitez notre **site web** au:

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/temp/visiteurs.asp>

---

**Protection de vos renseignements**

Vos renseignements personnels :

- sont accessibles uniquement par les employés de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qui doivent y avoir accès afin de vous fournir les services pertinents **et**
- ne sont divulgués à aucune autre personne, sauf sous les provisions de la loi sur la *Protection des Renseignements Personnels*.



Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements concernant la protection de vos renseignements personnels en consultant la **Foire aux questions** (FAQ) de notre **site web** au :

<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/airp/faq.asp>

---

**Programme d'assurance de la qualité**

Dans le cadre de notre programme d'assurance de la qualité, nous sélectionnons au hasard des demandes qui feront l'objet d'une vérification spéciale. Si votre demande est sélectionnée, vous serez convoqué(e) à une entrevue avec un agent de Citoyenneté et Immigration Canada, qui vérifiera que :

- les documents que vous avez fournis sont justes;
- votre demande a été dûment remplie.

**Note :** Vous serez informé par écrit si votre demande a été sélectionnée.

---

**Services en ligne**

Pour plus de renseignements sur les services offerts par Citoyenneté et Immigration Canada, consultez notre site web au: [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

---

## Comment joindre CIC

Le tableau ci-après présente les moyens de joindre CIC.

<b>Site web de CIC</b>	<a href="http://www.cic.gc.ca">www.cic.gc.ca</a>
<b>À l'étranger</b>	<p>Communiquez avec un bureau canadien des visas à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une ambassade canadienne;</li><li>• un haut-commissariat canadien <b>ou</b></li><li>• un consulat canadien.</li></ul> <p>Pour connaître l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse web d'un bureau, consultez l'annuaire téléphonique de votre localité ou le site web de CIC au :</p> <p><a href="http://www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp">http://www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp</a></p>



**Il ne s'agit pas d'un document juridique.** Pour des renseignements de cet ordre, veuillez consulter la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)* et le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ou encore la *Loi sur la citoyenneté* ainsi que le *Règlement sur la citoyenneté*, selon le cas.

## Appendice A - Spécifications pour photos

5 D D C F H 9 N ' 7 9 H H 9 ' : 9 I = @ @ 9 C I 8 E Z L E B P H O T O G R A P H I E I

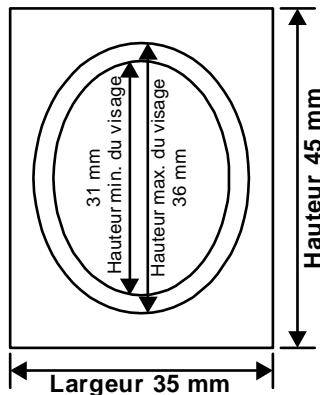
### Exigences

Inclure **deux photos** de vous-même à votre demande.

Vos photos doivent se conformer aux caractéristiques suivantes. Si vos photos ne conforment pas aux spécifications, vous devrez fournir de nouvelles photos avant que votre demande puisse être traitée.

### Spécifications

- É Les photos doivent être identiques et prises au cours des six derniers mois. Elles peuvent être soit en noir et blanc, soit en couleur.
- É Les photos doivent être claires et bien définies, prises contre un arrière-plan blanc uni ou de couleur claire.
- É Si les photos sont numériques, elles ne doivent pas être modifiées.
- É Votre visage doit être centré et votre expression doit être neutre, c'est-à-dire, vous ne devez ni sourciller ni sourire. Votre bouche doit être fermée.
- É Vous pouvez porter des verres correcteurs non-teintés ou teintés si vos yeux sont clairement visibles et que la monture ne couvre aucune partie de vos yeux. Les lunettes de soleil ne sont pas acceptables.
- É Un postiche ou autre accessoire cosmétique est acceptable s'il ne déguise pas votre apparence naturelle.
- É Si vous devez porter un couvre-chef pour des motifs d'ordre religieux, assurez-vous que tous vos traits faciaux soient clairement visibles.



**Chaque photo doit mesurer globalement 35 mm X 45 mm (1 3/8 po X 1 3/4 po).**

Les photos doivent montrer la tête vue de face avec le visage au milieu de la photo et inclure le haut des épaules.

La taille de la tête, du menton au sommet, doit mesurer globalement entre 31 mm (1 1/4 po) et 36 mm (1 7/16 po).

Le **sommet** est le dessus de la tête ou, si couvert par des cheveux ou un couvre-chef, l'endroit où la tête ou le crâne se trouverait s'il était visible.

**Pour éviter tout retard, assurez-vous que vos photos répondent à ces exigences.**